



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu
page twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



CAPD du 19 mai 2015 – Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67

Madame l'Inspectrice d'Académie-DASEN,

Le SNUipp-FSU67 tient à remercier les Services de la DSDEN du Bas-Rhin qui, une fois encore, ont fait leur possible pour que le déroulement des opérations de mouvement s'effectue du mieux possible. Nous déplorons toutefois que les élus des personnels se voient forcés en permanence à choisir entre leur rôle de représentant syndical et leur rôle d'enseignant. L'administration doit garantir la continuité du service public d'éducation dû aussi à leurs élèves. Aussi nous demandons-vous d'anticiper les remplacements pour les journées de commissions.

En ce qui concerne le mouvement, malgré le dévouement de tous, et quand bien même le nombre de collègues obtenant satisfaction ait augmenté par rapport à l'an passé, une majorité de participants se voit privée de son droit à mobilité. Une seule saisie de vœux, contrainte d'un vœu géographique, multiplication exponentielle des postes à profil... autant d'obstacles au changement de poste qui doivent être levés.

D'autant qu'une plus grande facilité à muter permettrait peut-être de réduire le nombre inquiétant de conflits au sein des écoles.

Le nombre sans cesse croissant de postes à profil sclérose également les possibilités de changer d'affectation. Ces nominations hors barème sans critère lisible génèrent, à juste titre, de la rancœur chez les collègues. Bien entendu cette procédure vous permet d'éliminer les candidats qui n'ont pas l'heur de vous plaire, mais les échecs retentissants enregistrés ici et là ces dernières années sur les directions d'écoles notamment, devraient a minima faire l'objet d'une analyse sérieuse. Le SNUipp-FSU67 a déjà eu l'occasion ici de dénoncer des pratiques plus que contestables lors de certains entretiens. Outre le manque de considération pour les personnels, ce modèle de gestion peut être lourd de conséquences pour la santé des collègues concernés ainsi que pour la qualité de la prise en charge des élèves. Le SNUipp-FSU revendique un retour à la transparence et l'équité : tout poste (direction, RASED, CPC, ASH...) doit pouvoir être accessible par le mouvement, en fonction du barème. D'autant plus que les formations correspondantes dispensées et validées par l'Education nationale leur a donné toutes les qualifications requises pour exercer dans les postes concernés et faire face à l'ensemble des missions qui pourraient leur être demandées.

Les collègues de RASED voient aussi leurs possibilités de mutation entravées par le profilage de plus en plus de postes. Par ailleurs l'absence de référence au travail du RASED dans les nouveaux textes parus dans le département à propos des dispositifs mis en place dans le cadre de la réforme et refonte des ZEP en REP nous interpelle. Dans les documents qui présentent l'organigramme des aides et dispositifs visant à accompagner les élèves en difficulté le travail des membres du RASED, dont c'est la première des missions, n'apparaît jamais !

Autre point de l'ordre du jour, l'intégration des institutrices et instituteurs dans le corps de professeur des écoles. N'est-il pas pour le moins surprenant – voire scandaleux – qu'en 2015 cette affaire ne soit pas réglée depuis longtemps ? Si les promesses d'intégration avaient été tenues, le corps des instituteurs aurait dû disparaître au plus tard en 2007...

Le SNUipp-FSU67 tient à dénoncer aujourd'hui les conditions dans lesquelles s'organise la consultation sur les nouveaux programmes de cycle 2 et 3. Non seulement il faudra à chacun, individuellement, en télécharger les textes mais la lecture des quelques 40 pages par cycle, des 20 pages d'annexes sans compter les liens, et les réponses au questionnaire en ligne nécessitent au bas mot 6 h de travail. Le ministère, en refusant aux enseignants ce temps de réflexion individuelle et collective, dénie leur professionnalisme et traite finalement par le mépris leur engagement au quotidien pour la réussite de leurs élèves.

Dans le même ordre d'idée, qu'en est-il de la formation continue promise pour l'éducation morale et civique ou pour l'application des nouveaux programmes de maternelle ?

À propos d'éducation morale et civique d'ailleurs, l'existence de BASE-ELEVES semble permettre au maire de Béziers, Robert Ménard, de se distinguer dans les pratiques sordides. Ficher des enfants, comme supposés de confession musulmane sur la base d'un prénom, constitue un procédé scandaleux.

Le SNUipp-FSU dénonce et condamne fermement cette instrumentalisation nauséabonde et fascisante de l'école. La place des enfants est à l'école pour apprendre et grandir tous ensemble ; elle n'est pas sur des fichiers illégaux. Le SNUipp-FSU apporte tout son soutien à l'ensemble de la communauté éducative de la ville de Béziers et se félicite que la Justice ait été saisie